

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE
24 RUE DE LA VILLAGEOISE
60100 CREIL

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Syndical
du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 31
- de Présents : 21
- de Représentés : 0
- de Votants : 21

Séance du 24 Mars 2021**RESULTAT :**

- POUR : 21
- CONTRE : 0
- ABSTENTION(S) : 0

L'an deux mil vingt et un, le 24 mars à 18h00, heure légale, les Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le mardi 16 mars 2021, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE D’AFFICHAGE :

LE : 02/04/2021

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SMBCVB peut valablement délibérer.

RECU EN SOUS-PREFECTURE

LE : 02/04/2021

Présents : Président : M. BOUCHER, **Membres :** MM. BOSINO, TARASSI, BLARY, GALLIEGUE, RUFFAULT, BLANCANEUX, DELION, LAFITTE, DEGAUCHY, HERCELIN, DAVENNE et Mmes ALKAYA, LAMBRE, LEHNER, BEN HAMOU, SVITEK, LEMAITRE, MENN, DUBUISSON, VAN ELSUWE.

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 02/04/2021

LE PRESIDENT,

Excusés : MM. CARON, RAZACK, ROSIER, PERRIN, LEBARS, FERREIRA, SOYER, BATTON et Mmes ZRARI, PEREZ, DECOURTRAY, LOBGEOIS, CHARBONNEAU, SLIVINSKI.

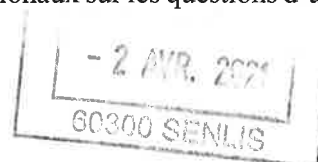
Secrétaire de séance : Mme BEN HAMOU

ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT – ANNEE 2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois »,
Vu, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,
Vu, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois.
Vu, l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Comme chaque année, notre Syndicat Mixte adhère à la Fédération Nationale des SCoT.
Pour rappel, cette structure a pour ambition de rassembler les structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale dans l'objectif d'être un lieu d'échange d'expérience et de formation auprès des élus et des techniciens des SCoT,

- Un centre de ressource et de réseaux pour accompagner et faciliter le travail des élus et des techniciens,
- Un interlocuteur du monde des SCoT auprès des partenaires et de l'Etat,
- Un lieu de réflexion et de prospective, acteur des débats nationaux sur les questions d'urbanisme et d'aménagement.



Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2021 pour un montant estimatif de 1 100 € (1 centime par habitant – 110 000 habitants sur le SMBCVB selon INSEE2016)**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions**

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

